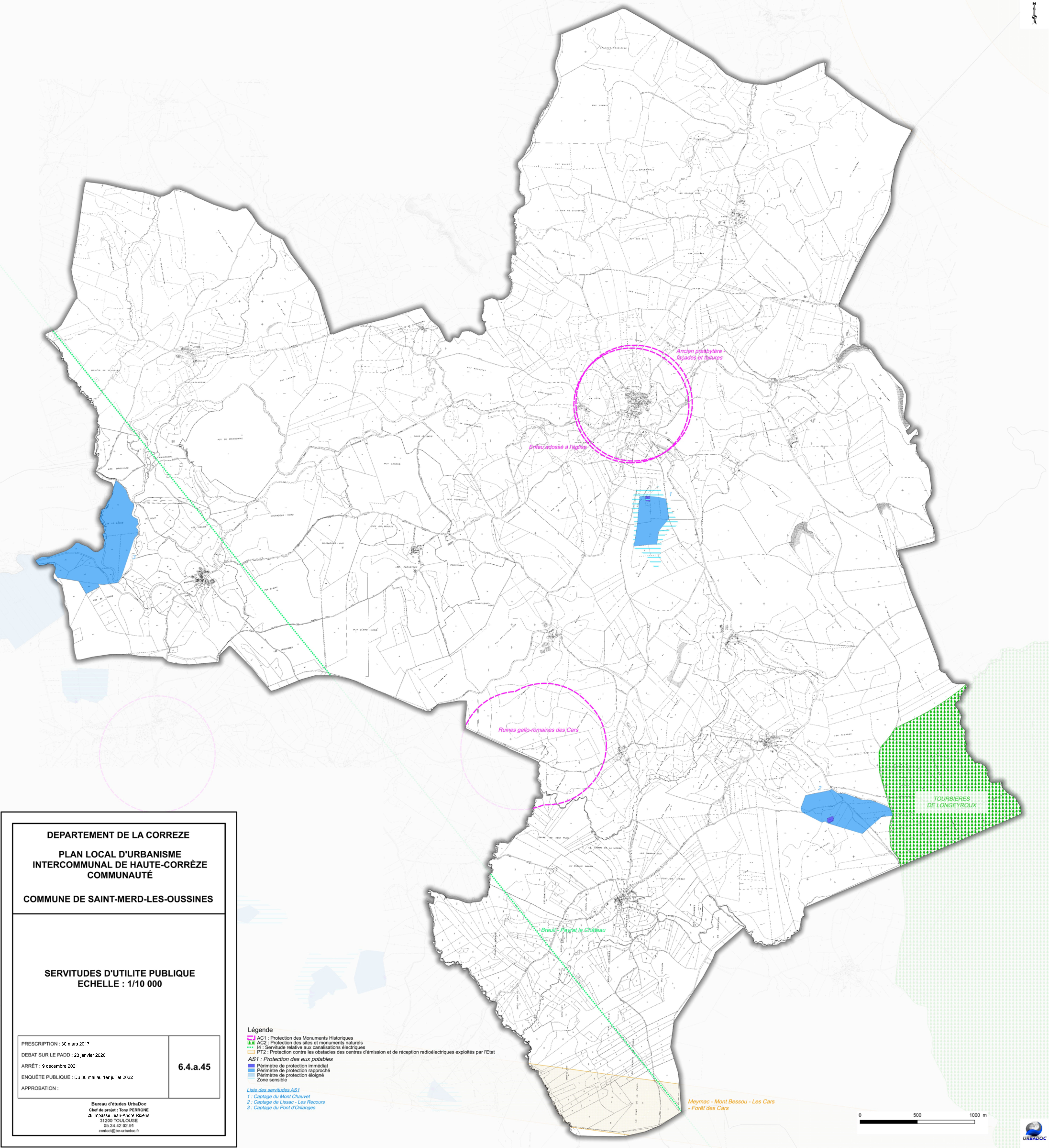




DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 30 mars 2017
DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020
ARRÊT : 9 décembre 2021
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022
APPROBATION :

6.4.a.45

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
28 impasse Jean-André Rivens
31200 TOULOUSE
05 54 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Légende
AC1 : Protection des Monuments Historiques
AC2 : Protection des sites et monuments naturels
I4 : Servitude relative aux canalisations électriques
PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat
AS1 : Protection des eaux potables
Périètre de protection immédiat
Périètre de protection rapproché
Périètre de protection éloigné
Zone sensible

Liste des servitudes AS1
1 : Captage du Mont Chauvet
2 : Captage de Lissac - Les Recours
3 : Captage du Pont d'Orléans

Meymac - Mont Bessou - Les Cars
- Forêt des Cars

0 500 1000 m

